

Nouvelle procédure de saisie

La Fédération Française de Volley-Ball a mis en place une procédure de saisie des Opérations Smashy dématérialisée.

Déclaration

Pour déclarer une Opération Smashy, le dirigeant de GSA doit se rendre dans son Espace Club et cliquer sur "Opération Smashy" dans le dossier "Suivi des licences" (dernier item).

Un CD ou une Ligue peut déclarer une Opération Smashy. Il y a néanmoins obligation de déclarer avec un club référent.

Il suffit ensuite de cliquer sur "Déclarer une Nouvelle Opération Smashy"

Deux options ensuite :

Le GSA remplit le formulaire, l'imprime, et va le faire signer et tamponner à l'École (ou structure) concernée.

Le GSA imprime le formulaire vierge, le fait remplir, signer et tamponner par l'École (ou structure), puis remplit le formulaire en ligne.

Le formulaire devra être scanné et téléchargé en version pdf dans le "cloud" (nuage) en bas de la fiche Smashy correspondant à l'opération.

Validations

Lorsqu'une Opération Smashy a été déclarée par un club, deux validations doivent être faites.

Validation CD ou Ligue.

Validation FFVB

Une alerte sera visible sur l'Espace CD et Ligue

Le CD ou la Ligue auront à valider chaque opération.

En cas d'absence de validation non justifiée par le CD ou la Ligue sous 15 jours la validation FFVB sera faite.

Matériel

Dès la validation définitive (FFVB) l'envoi des dotations (3 affiches par classe, 1 bracelet et 1 diplôme par enfant) sera faite automatiquement sous 8 jours ouvrés.

Nouveautés

Les Opérations Smashy sont réalisables dès la Petite Section de maternelle (animation de type Baby Volley)

Les Opérations Smashy sont possibles en Centre aéré ainsi qu'en péri-scolaire.

Le **dossier descriptif** d'une Opération Smashy, mis à jour, est présent dans l'Espace Smashy.

Dès qu'une Opération Smashy est validée par la FFVB, un événement est automatiquement créé dans l'Espace Club du GSA référent.

Celui-ci pourra ensuite saisir des licences événementielle liées à cette opération.